

Elections Municipales du 5 mai 1935

COMMUNE DE CAYLUS

Chers Electeurs,

Depuis près d'un quart de siècle que j'assume la gestion des affaires municipales nous avons le droit de faire le point et de jeter ensemble un coup d'œil sur notre commune.

Nous avons l'eau dans toute la ville. Nous avons l'électricité dans toute la commune. Nous avons des lavoirs à Caylus, à Pagès, au Trone, à Pailherols, à Félines, à Fonpeyrouse. Les sources, les mares et les divers points d'eau, dans les campagnes, ont été aménagés et protégés. Deux immeubles ont été achetés et transformés en écoles, l'un à Lamandine, l'autre à Espiémonts. Nous avons veillé à ce que notre réseau si important de chemins ruraux soit, chaque hiver, entretenu et amélioré.

Cette année et l'année dernière, en particulier, nous avons dépensé, pour eux, plus de 25,000 fr. Nous avons eu des chantiers dans la banlieue de Caylus, nous en avons eu à Saint-Amans, à Lamandine, à Lasalle, à Espiémonts, à Saint-Pierre, à Félines, à Cornusson, à Saint-Martin, à Caudesaygues. Nous avons appliqué, largement, et ceci n'est pas une mince charge pour la commune, les lois d'Assistance en faveur de nos administrés.

Quelle est, en regard, notre situation financière? Elle se définit par le nombre des centimes additionnels. Par comparaison vous la saisirez mieux. Voici de source officielle donc indiscutable le nombre total des centimes dont sont imposés en 1935 notre chef-lieu de canton et les chefs-lieux des cantons voisins.

Caylus.....	101 centimes
Nègrepelisse.....	117 —
Saint-Antonin.....	126 —
Montpezat.. ..	220 —
Caussade.....	344 —

Ces chiffres, qui prouvent notre bonne administration, se moquent de la calomnie la plus perfide. A cette preuve irréfutable j'en ajouterai une autre de moindre importance, mais, elle aussi, bien

significative. Le 12 janvier 1911, c'est-à-dire sous l'administration du D^r Linon, la nommée Baras, Marie Doria, ancienne bonne au café Coustillères, fut internée aux frais de la commune de Caylus. Quelque temps après avoir pris, à mon tour, la direction de la Mairie, en contrôlant les dépenses pour les aliénés, je remarquai que c'était à tort que nous payions pour l'internée Baras. Son domicile de secours était, en effet, Catus, dans le Lot. Je protestai vivement auprès de l'autorité préfectorale qui entra, immédiatement, en pourpals avec le Lot. Les Préfets succédèrent aux Préfets sans pouvoir obtenir une solution favorable. Grâce à l'autorité et à l'énergie remarquables de notre Préfet actuel, M. Malick, la résistance de nos voisins a été vaincue.

Par lettre du 22 mars dernier, il m'informait qu'il venait d'obtenir le remboursement des frais payés indûment pour l'aliénée Baras. La somme remboursée s'élève à 25,000 fr. et la part qui revient à notre commune est de 17,500 francs.

Cela suffit-il pour démontrer que nous avons toujours été attaché à la défense des intérêts communaux?

Il y a aussi des choses qui ne coûtent rien et que nous avons essayé également de réaliser : la justice et l'impartialité pour tous, l'ordre, le calme et la liberté dans la commune.

Chers Electeurs, si vous nous renouvez votre confiance nous continuerons notre tâche avec application.

Notre premier souci sera de réaliser l'électrification des écarts dans toute la commune et aussi dans tout notre syndicat intercommunal. Les propositions faites dans ce but par le génie rural sont au ministère depuis longtemps déjà. Il ne nous manque qu'une chose qui ne saurait plus tarder, l'octroi de la subvention.

Il faudra en même temps poursuivre l'entreprise commencée en vue d'obtenir de l'autorité militaire récalcitrante, le paiement de l'indemnité due à la

commune pour l'expropriation de ses chemins ruraux compris dans le camp, indemnité évaluée à 200,000 francs.

Il faudra faire les lavoirs de Saint-Pierre et de Ladet pour lesquels les fonds ont été votés, terminer la route de Péchagut, mais de la seule façon possible, c'est-à-dire, je le répète, avec la collaboration des intéressés.

Une autre tâche peut-être aussi nous attend. La protection de vos intérêts menacés dans la terrible crise économique que nous traversons, protection que vous réclamez en vain et que vous ne pouvez pas obtenir par votre masse, pourtant si imposante, de plusieurs millions de paysans, à cause de votre individualisme irréductible, cette protection peut-être l'obtiendrez-vous par les 38,000 conseils municipaux qui vous représentent et qui, sous la pression des événements, seront amenés à réaliser ce que vous n'avez pas su faire, c'est-à-dire à se grouper. Préparons-nous pour les labeurs de demain.

Je sais qu'à côté de moi il y a un homme qui brûle du désir de me remplacer. Gêné par le rôle piteux qu'il a joué au conseil municipal, pendant ces six ans, il ne lui reste, à part la calomnie, que la politique pour justifier ses prétentions. Aux élections de 1929 il se réclamait impudemment de Poin-

caré. Aujourd'hui il s'est mis sous le parrainage moins reluisant du pasteur Soulié, député de Paris. En 1929, dans votre souveraineté indépendante, après lui avoir imposé la pénitence humiliante du ballottage, vous lui avez assigné le 17^e siège au Conseil municipal.

En 1935, il veut le fauteuil et l'écharpe. Toute l'élection est là. Ni les lignes que vous lirez, ni les paroles que vous entendrez n'arriveront à masquer cette réalité : le 5 mai ce sera Granié ou Andrieu et, pour vous, l'incertitude ou la sécurité?

Chers Electeurs, vous jugerez. Mais que l'élection soit claire et pour cela, votez liste entière.

Nous avons, quant à nous, pleine confiance en votre bon sens.

Vive Caylus !

Vive la République !

D^r ANDRIEU

Vu : les Candidats.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 5 MAI 1935

COMMUNE DE CAYLUS

Liste Républicaine

1. ANDRIEU, Joseph, Conseiller général, D^r en Médecine.
2. ARSÉGUET, Antonin, 1^{er} adjoint sortant, négociant.
3. BACH, Maximin, cons. sort., propriétaire aux Places.
4. BÈS, Henri, conseiller sortant, retraité à Caylus.
5. BESSÈDES, Jérémie, 2^e adjoint sort. prop. Fourtounas.
6. BORIES, Gabriel, propriétaire à Lasalle.
7. DELRIEU, Ernest, propriétaire à Pechpouzel.
8. DONNADIEU, Emilien, propriétaire à Mouloir.
9. ESTÈVE, Odéon, propriétaire à Cavailh-Bas.
10. FIEU, François, propriétaire aux Clouts.
11. FRAUCIEL, Léon, propriétaire à Verdol.
12. FRAYSSE, Alain, meunier à Caylus.
13. LACAN, Justin, propriétaire à Maurésy.
14. MASBOU, Célestin, conseiller sortant, prop. à Lagardelle.
15. PRI, Sylvain, propriétaire à Caylus.
16. RODOLAUSSE, Roger, cons. sort., prop. à Caudesaygues.
17. ROQUES, Abel, propriétaire à Cornusson.
18. ROUS, Emilien, administrateur de la Coopérative.
19. ROUS, Jean-Louis, cons. sort. propriétaire à Boussac.
20. ROUS, Paul, propriétaire à Latapie.
21. SAVIGNAC, Henri, propriétaire à Lamandiac.
22. SÉGUY, Lucien, propriétaire à Basqui.
23. VIDAILLAC, Firmin, cons. sort., scieur à Caylus.